

RÉCLAMATION DE M. MONNERET AU SUJET DE LA RESTAURATION  
DU PÉRUGIN.

M. Ch. Monneret nous écrit pour réclamer contre l'omission de son nom et revendiquer la part qui lui revient dans la restauration du tableau du Pérugein. C'est avec lui que M. Terme, maire de Lyon, aurait passé un traité qui lui accordait 9,000 fr. pour le transport de cette peinture du bois sur la toile, et 1,000 francs pour sa restauration, sous la réserve expresse que, dans le cas où l'œuvre serait rejetée par la Commission nommée à cet effet, par suite de mauvaise exécution, la somme allouée resterait nulle, et aucun dédommagement ne pourrait être exigé. C'est M. Monneret qui aurait choisi, proposé et fait venir à ses frais, d'Aix-la-Chapelle, M. Mortémart, et qui l'aurait mis de moitié dans le traité passé.

Quant à la restauration de la peinture, confiée plus tard à M. Maguet, auquel on aurait compté 7,000 francs au lieu des 1,000 alloués à M. Monneret, nous ne suivrons pas ce dernier dans la critique qu'il nous adresse sur les repeints et sur l'absence d'harmonie que présente maintenant notre Pérugein. Le public peut juger.

---